



Mensualité de crédit en sci non honoré

Par **alcoraur**, le **30/03/2011** à **20:18**

Bonjour,

J'ai acheté un immeuble en 2007 afin de réaliser un investissement locatif, création de 3 logements.

Il s'avère que nous avons mal évalué l'ampleur des travaux et que n'avons plus les moyens de les terminer.

A ce jour nous sommes dans l'incapacité d'honorer les mensualités.

Y a-t-il un moyen de négocier avec la banque une réduction importante des échéances de plus ou moins la moitié.

Ou est-il inévitable une saisie à court ou moyen terme du bien et d'activer la caution personnelle des associés.

Cordialement

Par **amajuris**, le **30/03/2011** à **22:40**

bjr,

vous pouvez essayer de négocier mais sans garantie, relisez bien ce que prévoit votre contrat de prêt.

si les mensualités sont réduites votre dette va augmenter sur la durée avec des intérêts

supplémentaires. la banque va sans doute demander d'abord aux cautions de payer comme elle s'y sont engagées avant d'engager une procédure pour obtenir le droit de pratiquer une saisie.

autre solution vendre le bien en l'état.

cdt